

SECTEUR 5. RUE DU MENEZ BRE / RD712



Le projet implanté dans le prolongement du lotissement la Chenevière est desservi par une voie de desserte nord / sud, reliant l'axe RD712 et la rue du Menez Bré, en sens unique de circulation sortant rue du Menez Bré.

En cas d'interdiction d'accès sur la route départementale, la voie d'accès dessert les futures constructions depuis la rue du Menez Bré au nord. Une aire de retournement est alors à prévoir.

Cet accès peut être complété par la création d'une liaison douce au sud afin de permettre le désenclavement du secteur.

Un programme mixte composé de maisons groupées et de maisons individuelles est prévu dans le respect du tissu urbain avoisinant. L'implantation des constructions privilégie une orientation nord/sud des façades principales.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

| | | | |
|--|------------------------|----|--------------------|
| Superficie : | 0,27 hectare | | |
| Répartition : | | | |
| 100% | Habitat | 0% | Mixité de fonction |
| 0% | Activité économique | 0% | Équipement |
| 0% | Espace public | 0% | Naturel |
| Densité : | 19 logements / hectare | | |
| Nombre de logement (min) : | 5 | | |
| Nombre de logements sociaux (min) : | 1 | | |
| Systeme assainissement privilégié : | Collectif | | |
| Programmation estimée : | 2023-2027 | | |